



RESTRUCTURATIONS 2015
Dossier thématique

SOMMAIRE

Pourquoi le ministère de la Défense se restructure-t-il ?	3
Comment ont été décidées les restructurations 2015 ?	5
Principales mesures 2015 par armée, au niveau interarmées, par direction et service	7
Restructurations 2015 pour l'armée de terre	8
Restructurations 2015 pour la marine nationale	9
Restructurations 2015 pour l'armée de l'air	10
Restructurations 2015 au niveau interarmées	11
Restructurations 2015 pour la DGA et le SGA.....	13
Au service des restructurations	14
Les mesures d'accompagnement du personnel	16
La liste des mesures d'accompagnement	18
Bilan chiffré 2012 et 2013 du plan d'accompagnement des restructurations	19
Bilan chiffré 2013 de la reconversion	20
Illustrations du panel de possibilités de reconversion pour le personnel civil et militaire	21
Les mesures d'accompagnement économique et foncier	23
Les autres outils de l'accompagnement territorial	25
Les acteurs de l'accompagnement territorial	26
Accompagnement des territoires : projets et réalisations	27



POURQUOI LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE SE RESTRUCTURE-T-IL ?

POURQUOI LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE SE RESTRUCTURE-T-IL ?

Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale publié en 2013 a défini un nouveau modèle d'armée, adapté aux ambitions, au contexte stratégique et à la situation des finances publiques.

Ce nouveau modèle d'armée est traduit en moyens concrets dans la Loi de programmation militaire (LPM) 2014-2019, votée par la représentation nationale. Il nécessite de la part du ministère de la Défense de réduire ses effectifs¹. **Cette politique de déflation a été établie en cohérence avec le projet global de transformation des armées, directions et services**², dont l'amélioration du modèle RH est un des volets majeurs.

Le format d'armée, ainsi revu, induit enfin des opérations de restructuration qui consistent en des mesures de réorganisation, de mutualisation, de fermeture d'implantations militaires et des transferts d'unités³.

¹ Le ministère doit ainsi réduire ses effectifs d'environ 34 000 postes (10 175 au titre de la LPM 2009-2014 et 23 500 au titre de la LPM 2014-2019) pour atteindre, en effectifs, en 2019 le modèle d'armée défini par le Livre blanc.

² Ce projet de réforme répond à un objectif clair : disposer dans la durée d'un outil militaire complet et cohérent, apte à garantir les intérêts de défense dans le cadre de l'ambition stratégique de la France. Les réformes transverses engagées par le ministère de la Défense sont ainsi coordonnées au sein de chacune des grandes structures organiques. Armées, directions et services ont donc défini un projet à l'horizon 2020. Ainsi, le Chef d'état-major des armées (CEMA) a conçu un plan d'ensemble déterminant les principales actions à mener pour mettre en œuvre la LPM au sein des armées : CAP 2020.

³ Ces manœuvres s'échelonneront sur l'ensemble de la LPM 2014-2019, en adéquation avec la déflation progressive des effectifs.



COMMENT ONT ÉTÉ DÉCIDÉES LES RESTRUCTURATIONS 2015 ?

COMMENT ONT ÉTÉ DÉCIDÉES LES RESTRUCTURATIONS 2015 ?

La réorganisation du ministère de la Défense est une manœuvre complexe qui a pour objectif d'atteindre un modèle simplifié, rationnel et cohérent.

Afin d'éviter des coupes purement arithmétiques, le ministère de la Défense a engagé en 2014 une analyse fonctionnelle et capacitaire¹ permettant de décider annuellement des restructurations à venir.

L'aménagement du territoire est également un des critères qui guide le choix des sites concernés par les mesures de réorganisation. Les restructurations sont en effet coordonnées afin d'optimiser le plan de stationnement du ministère, avec le souci de prendre en compte la situation de l'ensemble du personnel et de leur famille ainsi que celle des territoires et du tissu local, économique et social.

¹ L'analyse fonctionnelle se poursuivra jusqu'aux dernières annonces en fin de programmation. Elle intègre une diversité de paramètres tels que les impératifs opérationnels (respect des contrats opérationnels) et budgétaires (réduction des coûts de fonctionnement par mutualisation des soutiens ou densification des emprises, par exemple).



**PRINCIPALES MESURES 2015
PAR ARMÉE, AU NIVEAU INTERARMÉES,
PAR DIRECTION ET SERVICE**

Les principales restructurations 2015 pour l'armée de terre

- La dissolution du 1^{er} Régiment d'artillerie de marine (1^{er} RAMa) de Châlons-en-Champagne.
- La dissolution de l'état-major de la 1^{re} brigade mécanisée et de sa compagnie de commandement et des transmissions de Châlons-en-Champagne.
- La réorganisation du régiment médical de Bèlignieux avec notamment la suppression de deux compagnies de décontamination NRBC et de la compagnie de ravitaillement sanitaire de Chanteau.
- L'adaptation capacitaire de l'infanterie avec la transformation du 1^{er} Régiment de tirailleurs (1^{er} RTir) d'Épinal et du 8^e Régiment de parachutistes d'infanterie de marine (8^e RPIMa) de Castres en régiment d'infanterie de nouvelle génération et la suppression des sections de reconnaissance régimentaire dans l'ensemble des régiments d'infanterie.
- L'adaptation capacitaire de la cavalerie avec la suppression des escadrons d'éclairage et d'investigation du 12^e Régiment de cuirassiers (12^e RC) d'Olivet, du Régiment d'infanterie-chars de marine (RICM) de Poitiers et du 1^{er} Régiment de chasseurs (1^{er} RCh) de Thierville-sur-Meuse.
- L'adaptation capacitaire de la fonction logistique avec la suppression d'un escadron de ravitaillement au 121^e Régiment du train (121^e RT) de Montlhéry et au 515^e Régiment du train (515^e RT) de Brie.
- La réduction des effectifs de certaines formations du génie, de l'artillerie et des transmissions équipées de matériel en fin de vie.
- La suppression d'une des musiques implantées en Île-de-France.

Les restructurations 2015 pour la marine nationale

- Désarmements de 5 bâtiments de combat : le transport de chalands de débarquement *Siroco* et le pétrolier-ravitailleur *Meuse* à Toulon, le patrouilleur austral *Albatros* à La Réunion, et les deux patrouilleurs de surveillance de site *Athos* et *Aramis* à Anglet.
- Suppression du Commandement de la marine (COMAR) à Strasbourg.
- Fermeture de la base navale de l'Adour à Anglet.

Les restructurations 2015 pour l'armée de l'air

- La transformation de la Base aérienne 901 (BA 901) de Drachenbronn, dont le site continuera d'accueillir des moyens de détection et le personnel nécessaire à leur maintenance, en élément air rattaché à la Base aérienne 133 (BA 133) de Nancy.
- La dissolution de la Base aérienne 117 (BA 117) de Balard dans le cadre de la mutualisation et de l'externalisation du soutien du site de Balard.
- Le début de la dissolution de la Base aérienne 102 (BA 102) de Dijon avec le transfert du Commandement des forces aériennes (CFA) à Bordeaux-Mérignac et son fusionnement avec le Commandement du soutien des forces aériennes (CSFA).
- Le début du transfert des escadrons de Casa de Creil vers la Base aérienne 105 (BA 105) d'Évreux en vue de la fermeture de la plateforme aéronautique de la Base aérienne 110 (BA 110) de Creil en 2016.

PRÉSENTATION DES PRINCIPALES MESURES 2015 PAR ARMÉE, AU NIVEAU INTERARMÉES, PAR DIRECTION ET SERVICE

Les restructurations 2015 au niveau interarmées

- La poursuite de la rationalisation de l'état-major des armées et des états-majors d'armée, de direction et de service et leur manœuvre Balard.
- Le transfert d'une partie de la Direction du renseignement militaire (DRM) de Creil vers Balard Paris.
- La poursuite de la transformation des soutiens, avec notamment :
 - **pour le Service du commissariat des armées (SCA) :**
 - l'accompagnement des évolutions du plan de stationnement ;
 - la poursuite de la rationalisation de l'ensemble des organismes du SCA, dont les GSBdD ;
 - les rationalisations fonctionnelles, notamment des Établissements logistiques du commissariat des armées (ELOCA) ;
 - la première phase de la dissolution de l'ELOCA de Porte-lès-Valences (fermeture 2015-2018) ;
 - la dissolution du Service local contentieux (SLC) de Lyon.
 - **pour la Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information (DIRISI) :** la poursuite de la transformation organique et fonctionnelle du service, avec notamment :
 - la rationalisation des échelons de proximité, en centrant la transformation de l'architecture SIC sur l'utilisateur du ministère tout en maintenant une posture opérationnelle réactive et performante ;
 - l'optimisation de ses échelons intermédiaires et d'exécution pour la montée en puissance des centres nationaux de mise en œuvre, en cohérence avec le regroupement du ministère à Balard.
 - **pour le Service des essences des armées (SEA) :** la rationalisation de la fonction soutien pétrolier et la redistribution des moyens, en vue de garantir le soutien pétrolier dans les domaines prioritaires.

Cela se traduira notamment en 2015 par la fermeture du Centre de ravitaillement des essences (CRE) de Castelsarrasin, la réorganisation des dépôts (DEA) de Mérignac et de Lanvéoc, et le début de la montée en puissance de 5 échelons de proximité des Établissements des essences (EPEE).

PRÉSENTATION DES PRINCIPALES MESURES 2015 PAR ARMÉE, AU NIVEAU INTERARMÉES, PAR DIRECTION ET SERVICE

Sur la période 2016-2019, les principales mesures de restructurations du SEA concernent les fermetures du Centre de ravitaillement des essences (CRE) de Sarrebourg (2016), du Dépôt des essences Air (DEA) de Creil (2016), du DEA de Salon-de-Provence (2017), du DEA de Hyères (2017), du DEA de Tours (2018), du CRE de Monnaie (2018), du DEALAT de Dax (2018) et du CRE de Bouy (2019).

- **pour le Service de santé des armées (SSA) :** la poursuite de la transformation du service avec notamment la rationalisation de l'échelon central, la réorganisation de la médecine des forces, avec des centres médicaux des armées à dimension régionale, et l'évolution du modèle hospitalier. Ce dernier reposera sur une contribution différenciée des Hôpitaux d'instructions des armées (HIA) au contrat opérationnel en distinguant les hôpitaux de plateforme (Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur) des hôpitaux hors plateforme. L'hôpital du Val-de-Grâce, au sein de la plateforme Île-de-France, fera l'objet d'adaptations spécifiques.
- **pour le Service interarmées des munitions (SIMu):**
 - la fermeture du Dépôt de munitions (DMu) de Billard en 2015 ;
 - sur la période 2016-2019, les principales mesures de restructuration du SIMu concernent les fermetures des DMu de Connantray (2016), de Salbris (2017-2018), de Neubourg (2018) et de Fontvieille (2019).

Les restructurations 2015 pour la Direction générale de l'armement (DGA)

Il s'agit des mesures suivantes :

- La fermeture de deux centres techniques des systèmes d'information en région parisienne appartenant au service central de la modernisation et de la qualité.
- Le transfert des services de la DGA de Bagneux vers Balard.

Les restructurations 2015 pour le Secrétariat général pour l'administration (SGA)

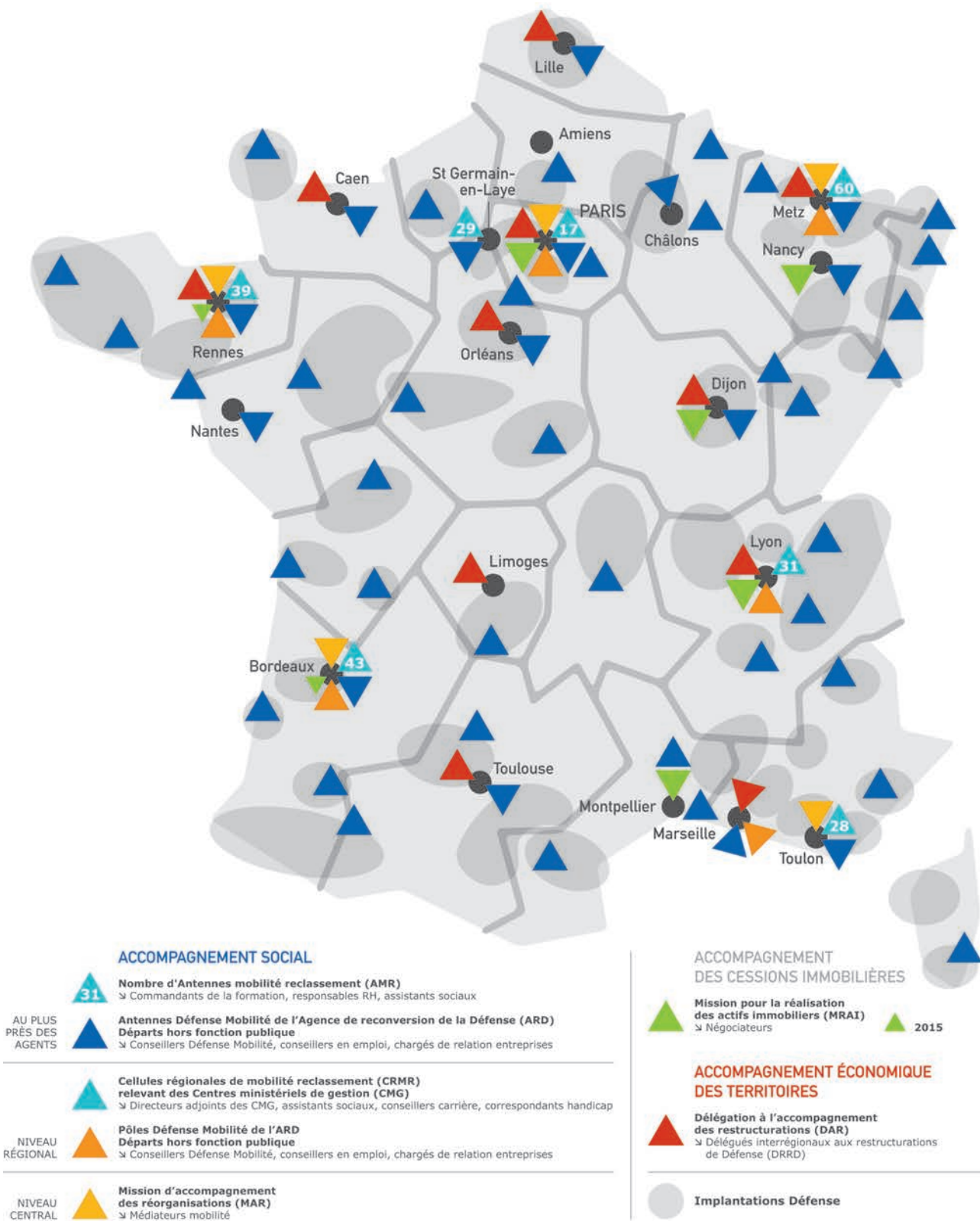
Pour les différents directions et services du secrétariat général pour l'administration, il s'agira en tout premier lieu :

- d'accompagner les évolutions du plan de stationnement des forces s'agissant notamment des structures en charge du soutien de proximité (Service d'infrastructure de la défense – SID -, Action sociale aux armées, Défense mobilité...) ;
- de finaliser le regroupement des états-majors et directions de service sur le site de Balard qui se traduira, en particulier, par une évolution du format, du stationnement et des missions du Service parisien de soutien de l'administration centrale (SPAC) ;
- d'intégrer les régies d'infrastructure au sein du SID dans le cadre de la logique de bout en bout retenue pour la fonction infrastructure.



**AU SERVICE
DES RESTRUCTURATIONS**

AU SERVICE DES RESTRUCTURATIONS





LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU PERSONNEL

L'ACCOMPAGNEMENT DU PERSONNEL

La réussite de la manœuvre RH, associée à ces restructurations, est conditionnée par la mise en œuvre **du Plan d'accompagnement des restructurations (PAR) au profit du personnel civil et militaire.**

Le PAR permet d'accompagner, dans les meilleures conditions, les départs volontaires et le personnel impacté par ces mesures, en répondant à leurs besoins et à leurs préoccupations, en assurant un suivi professionnel, sociopsychologique et financier individualisé.

Au-delà du PAR, le dispositif est articulé autour de mesures plus larges d'accompagnement du personnel. Ce dispositif est articulé autour de mesures d'accompagnement professionnel (aides au départ, à la mobilité et à la reconversion) et social (aides au logement, aides à la mobilité du conjoint) et s'appuie sur un maillage national et territorial de structures compétentes avec des interlocuteurs identifiés : **antennes régionales et locales mobilité reclassement¹, Agence de reconversion de la défense², médiateurs mobilité³ et instances de dialogue social et de concertation.**

¹ Antenne mobilité reclassement (AMR) et Cellule régionale de mobilité reclassement (CRMR). La CRMR se substitue à l'AMR sitôt que la structure comporte moins de dix agents civils.

² Elle dispose de structures régionales, les pôles défense mobilité, et locales, les antennes défense mobilité.

³ Situés à Paris, Rennes, Bordeaux, Metz et Toulon.

L'ACCOMPAGNEMENT DU PERSONNEL

LA LISTE DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Personnel militaire • 2014 : 113,8 M€ • 2015 : 119,5 M€	aides au départ et à la reconversion	congé de reconversion, congé complémentaire de reconversion et indemnité spéciale de préparation à la reconversion
		emplois réservés et simplification du dispositif vers la fonction publique
		pécule, promotion fonctionnelle, pension afférente au grade supérieur, disponibilité rénovée, congé du personnel navigant
	aides à la mobilité pour le personnel militaire dont l'unité est dissoute ou transférée	complément et supplément forfaitaires de l'indemnité pour charges militaires (versés sous certaines conditions aux militaires mariés, pacsés ou ayant au moins un enfant à charge)
		frais de changement de résidence pour les militaires mutés dans une unité transférée
Personnel civil • 2014 : 81,4 M€ • 2015 : 85,1 M€	aides au reclassement	proposition de trois postes possibles au sein du ministère ou d'une autre administration lors de l'entretien individuel dans les antennes mobilité reclassement. Après avoir fait connaître son choix, l'agent bénéficie d'une convention de mobilité ¹ .
		accompagnement dans la recherche d'emploi pour l'agent et le conjoint ²
	aides à la mobilité	dispositif de maintien de la rémunération ³
		indemnisation de la mobilité géographique ⁴
	aides au départ	indemnité de départ volontaire (IDV) ⁵
Personnel civil et militaire	aides au logement	aide à la vente de l'ancien logement, aide à l'acquisition d'un nouveau logement, aide à la location, prêt mobilité et prêt logement
	aides à la mobilité du conjoint (AAMC)	

¹ Celle-ci indique les dates de la période de « prémutation », les droits aux indemnités de mobilité et aux compensations matérielles et financières dans le cadre de la mobilité géographique, le montant de la nouvelle rémunération. Les personnes reclassées dans un établissement du ministère de la Défense bénéficient du soutien d'une Cellule d'accueil (CA), chargée d'assurer le suivi de l'insertion professionnelle et familiale des agents accueillis et de veiller au respect des termes de la convention mobilité.

² Les services du ministère mettent également à la disposition des agents concernés des cycles de formation à l'emploi et la possibilité de réaliser des bilans de compétences pour les accompagner dans leurs nouvelles fonctions ou les guider dans une réorientation de carrière.

³ Pour les fonctionnaires, un décret de mai 2014 organise le versement du Complément indemnitaire d'accompagnement (CIA) par l'administration d'origine pendant 7 ans de manière dégressive à partir de la 5^e année. Tout ouvrier de l'État qui fait l'objet d'une mutation dans le cadre des restructurations conserve son groupe de rémunération. Il conserve le taux de prime de rendement qu'il détenait avant sa mutation.

⁴ Cette indemnité est versée en cas de changement d'affectation lorsque le poste est supprimé du fait des restructurations. Elle varie selon les statuts et la nécessité de changer de domicile ou non. Dès 2015, les agents civils seront indemnisés en région Île-de-France dès qu'une mutation interviendra à plus de 10 km de leur précédente résidence administrative.

⁵ Les fonctionnaires et les agents en CDI bénéficient de l'indemnité de départ volontaire commune à l'ensemble de la fonction publique. Les ouvriers de l'État du ministère de la Défense bénéficient d'une indemnité de départ volontaire spécifique attribuée en fonction des besoins du service.

L'ACCOMPAGNEMENT DU PERSONNEL

LE BILAN CHIFFRÉ 2012 ET 2013 DU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES RESTRUCTURATIONS

PERSONNEL CIVIL

BILAN GLOBAL

4 880 agents impactés

174 M€ engagés

AIDE AU DÉPART

58 M€ d'indemnités de départ volontaire au profit
de 883 fonctionnaires, agents sous contrat et ouvriers d'État

AIDE À LA MOBILITÉ

4 196 agents concernés dont 1 900 indemnisés pour un montant
de 53,66 M€ d'indemnisation de la mobilité

62,34 M€ de mesures diverses

PERSONNEL MILITAIRE

BILAN GLOBAL

240 M€ engagés au titre du pécule et des aides à la mobilité dont 2 427 pécules attribués

LE BILAN CHIFFRÉ 2013 DE LA RECONVERSION



TAUX DE RECLASSEMENT « PRIVÉ + PUBLIC » : 68 %

Ce taux ne prend pas en compte les intégrations statutaires dans les fonctions publiques.
Situation vis-à-vis de l'emploi à un an après la radiation des contrôles pour une cohorte de militaires de + de 4 ans d'ancienneté.

ANCIENS MILITAIRES CHÔMEURS (au 31 décembre 2013)

12 056 chômeurs indemnisés pour un coût cumulé d'environ 120 M€

L'ACCOMPAGNEMENT DU PERSONNEL

DES FORMATIONS ET DES ÉQUIPES AU SERVICE D'UN NOUVEAU PROJET PROFESSIONNEL DANS LE MÊME BASSIN D'EMPLOI

M^{me} Sophie Armisen, agent technique au détachement air 204 de Mérignac

M^{me} Sophie Armisen vient de terminer avec succès une **formation de magasinier au sein de l'école de formation des sous-officiers de l'armée de l'air**. Cette formation va lui permettre de **rester sur le même site, mais dans un emploi technique correspondant à sa nouvelle spécialité au sein du service de ravitaillement logistique des ateliers de maintenance aéronautique du détachement**.

Cette reconversion réussie démontre la mobilisation de l'ensemble des structures de reclassement, ainsi que l'implication et la motivation de cet agent dans l'apprentissage d'un nouveau métier.

Précédemment, M^{me} Armisen était agent d'entretien et en charge de l'interface avec la société responsable du nettoyage des effets d'habillement au sein du détachement air 204 de Mérignac Beauséjour (Aquitaine). **Accompagnée par l'antenne mobilité reclassement de sa structure d'emploi et en accord avec la direction RH de l'armée de l'air, elle a pu bénéficier de cette formation de professionnalisation.**

M. Michel Collet, technicien à l'Atelier industriel de l'aéronautique (AIA) de Bretagne

Le cas de M. Collet illustre la transformation professionnelle d'un agent dans une profession en voie d'extinction vers une profession déficitaire. Ce dossier a pu aboutir grâce à l'action et à la mobilisation des conseillers carrière du CMG de Rennes d'une part, et à l'aide de ses employeurs d'autre part.

M. Michel Collet était dessinateur projeteur en infrastructure à l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Brest – unité du service de l'infrastructure de Lorient. Après la mise en place d'un parcours de professionnalisation de 6 mois, Michel Collet a été muté dans un nouvel emploi d'assistant contrôleur de gestion à l'atelier industriel de l'aéronautique de Bretagne, sur le site de Lann-Bihoué. Grâce à ce parcours, M. Collet a ainsi pu rester dans le même bassin géographique d'emploi.

L'ACCOMPAGNEMENT DU PERSONNEL

Caporal Steve Munoz De La Iglesia,
ancien du 110^e régiment d'infanterie de Donaueschingen

Le caporal Munoz De La Iglesia, anciennement affecté au 110^e régiment d'infanterie de Donaueschingen, a entamé une reconversion dans la perspective de la fermeture officielle du régiment le 1^{er} juillet 2014.

Il est actuellement suivi par un conseiller en emploi référent, et a d'ores et déjà terminé ses enquêtes métier et la finalisation de son projet professionnel. Lors de la construction de son dossier de reconversion, la cellule reconversion du 110^e RI a notamment tenu compte de son souhait de rester sur le même bassin d'emploi et l'a aiguillé en fonction de ses compétences.

Souhaitant devenir « conducteur interurbain voyageurs » en Allemagne, il a débuté le 15 avril dernier sa formation dans le milieu civil au sein d'un centre de formation AFPA de Yutz (Moselle). Cette formation intervient pendant son congé de reconversion qui s'est achevé le 11 août.

LE DISPOSITIF DE RECONVERSION DES MILITAIRES : DES OUTILS NOMBREUX, ADAPTÉS AUX PARTICULARITÉS DES CARRIÈRES ET DES PROFILS

Sergent-chef Yves Bulabois, ancien de l'EDSA 4/950 de la base aérienne 116 de Luxeuil

L'exemple du sergent-chef Bulabois illustre la diversité des modes de reconversion qui s'ouvre au personnel militaire en situation de départ volontaire: accès aux emplois de la fonction publique, période d'adaptation en entreprise avec des acquis professionnels issus de son emploi au sein du ministère de la Défense.

La dissolution de l'escadron de défense sol-air de la base aérienne 116 de Luxeuil a été décidée en 2013 dans le cadre des restructurations 2014.

Affecté dans cet escadron, le sergent-chef Yves Bulabois a décidé de quitter l'institution et d'entreprendre un travail de reconversion. Il a constitué un passeport professionnel « emplois réservés » et a demandé un « agrément L. 4139-2 » afin d'intégrer la fonction publique.

Parallèlement, il a envisagé d'intégrer une entreprise privée par le biais d'une Période d'adaptation en entreprise (PAE) ; son projet professionnel est de devenir chauffeur poids lourds.

Au sein de la base de défense de Luxeuil, le sergent-chef Bulabois **a reçu l'aide des conseillers défense mobilité** pour la constitution de son passeport professionnel « emplois réservés » et pour effectuer la demande d'agrément afin d'intégrer la fonction publique. Le sergent-chef Bulabois a également été accompagné pour la préparation d'entretiens d'embauche, la rédaction de curriculum vitae et de lettres de motivation.



LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ÉCONOMIQUE ET FONCIER

L'ACCOMPAGNEMENT ÉCONOMIQUE ET FONCIER

Le ministère de la Défense est conscient de l'impact que les mesures de restructuration sont susceptibles d'avoir sur les territoires. Aussi, en coordination avec les autres acteurs publics concernés (préfets et élus locaux), **des mesures d'accompagnement économique seront mises en place.**

Cet accompagnement économique permettra de prendre en compte la situation des territoires et du tissu local.

Le dispositif d'accompagnement poursuit un double objectif : faciliter les opérations de cession des emprises et **redynamiser économiquement et de manière durable les territoires**, afin de permettre la création d'activités génératrices d'emplois. À cette fin, il s'appuie sur un **réseau d'acteurs à tous les niveaux et sur l'ensemble du territoire** ainsi que sur un ensemble d'outils, au premier rang desquels le Contrat de redynamisation de sites de défense (CRSD)¹ et la cession à l'euro symbolique², particulièrement axés sur la reconversion des sites libérés par la défense.

Pour la période 2014-2019, **une enveloppe de 150 M€ est affectée à cet accompagnement économique**, répartie à raison d'un tiers pour le Fonds national d'aménagement et de développement des territoires (FNADT), relevant du CGET, et de deux tiers pour le Fonds pour les restructurations de la défense (FRED).

¹ L'instrument privilégié du dispositif d'accompagnement est le Contrat de redynamisation de site de défense (CRSD) élaboré sous l'égide du préfet, conjointement avec l'ensemble des collectivités territoriales concernées, par les services du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et par la Délégation à l'accompagnement des restructurations (DAR). Les CRSD seront intégrés au volet territorial des Contrats de plan État régions (CPER).

² Le dispositif de cession à l'euro symbolique de certaines emprises libérées par la défense sera aménagé et reconduit en loi de finances pour les collectivités les plus fortement affectées.

LES AUTRES OUTILS DE L'ACCOMPAGNEMENT TERRITORIAL

L'accompagnement des cessions immobilières	Le dispositif spécifique de conduite des négociations en vue de la vente du patrimoine dont la défense n'a plus l'utilité est reconduit afin de permettre une reconversion des sites.
Des mesures fiscales	Le dispositif d'exonération en faveur des entreprises situées dans les Zones de restructurations de défense (ZRD) a été prolongé sur la durée de la loi de programmation 2014-2019 ¹ .
Des prêts aux PME	Un nouveau dispositif de prêts participatifs au bénéfice de PME situées dans les territoires affectés par les restructurations est mis en place dans le cadre de la banque publique d'investissement, dans la continuité des actions antérieures de la SOFIRED ² .

¹ Les exonérations fiscales et sociales portent à la fois sur l'impôt sur les sociétés (bénéfices provenant des activités), sur les cotisations à la charge de l'employeur (assurances sociales et allocations familiales) et sur la contribution économique territoriale et de taxe foncière.

² Sont en particulier éligibles, quelle que soit leur activité, les PME implantées dans une zone d'emploi dont l'une des communes est bénéficiaire d'un CRSD.

LES ACTEURS DE L'ACCOMPAGNEMENT TERRITORIAL

<p>Au niveau du Premier ministre</p>	<p>Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) est chargé, sous l'autorité du Premier ministre, de coordonner l'action des ministères concernés par les restructurations de défense. Il garantit la cohérence globale du processus d'accompagnement territorial.</p>
<p>Au niveau du ministère de la Défense</p>	<p>La Délégation à l'accompagnement des restructurations (DAR) du ministère de la Défense assure, pour le ministère, l'accompagnement économique. La DAR anime et coordonne un réseau de délégués régionaux à l'accompagnement des restructurations.</p> <p>La Mission pour la réalisation des actifs immobiliers (MRAI) conduit, avec les collectivités territoriales impactées par les restructurations, les négociations en vue de la cession des emprises libérées par la défense et mène les études d'aménagement urbain et de développement économique nécessaire à la reconversion. Les négociateurs de la MRAI sont répartis sur l'ensemble du territoire national.</p>
<p>Au niveau des préfets</p>	<p>Le préfet de département pilote le dispositif d'accompagnement territorial. À ce titre, il est chargé de l'élaboration des CRSD et préside le comité de site.</p>

L'ACCOMPAGNEMENT ÉCONOMIQUE ET FONCIER

ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES : PROJETS ET RÉALISATIONS

ARRAS (NORD-PAS-DE-CALAIS)

Des projets structurants et des aides directes aux entreprises pour permettre leur installation



La citadelle Vauban et la communauté urbaine d'Arras.

Crédits : Hemis.fr

Le CRSD d'Arras

La mise en œuvre du CRSD d'Arras fait suite à la fermeture du 601^e régiment de circulation routière d'Arras. Cette dissolution a concerné 730 militaires et civils.

Signé en 2009 pour une durée de cinq ans, ce CRSD est doté d'un **budget total de 48,1 M€ dont 6,2 M€ financés par le Fonds pour les restructurations de la Défense (FRED) et par le Fonds national d'aménagement des territoires (FNADT).**

Parallèlement, quatre emprises militaires, représentant 72 ha sur la ville d'Arras, ont été libérées et acquises à l'euro symbolique par la Communauté urbaine d'Arras (CUA) en juin 2010 (citadelle Vauban, « terrain du gouverneur », « bois du polygone » et caserne Schramm).

L'accompagnement des entreprises

D'un montant de près de **2,5 M€**, l'aide directe aux entreprises apportée par le FRED aura permis l'accompagnement de 30 projets d'entreprises implantées dans le périmètre de la CUA, prévoyant la création de près de **360 emplois.**

Les projets soutenus concernent des secteurs aussi variés que l'agroalimentaire, les services, la mécanique ou l'informatique. Parmi ceux-ci :

- **société Caterpillar** : soutien à la création de **35 emplois nouveaux** dans le cadre de l'agrandissement de l'usine implantée sur le site de Monchy-le-Preux **pour l'installation d'une ligne de montage d'un nouveau type** de transmission pour véhicules de chantier.
- **SAS FischCut** : accompagnement de son implantation sur la ZAC Actiparc, avec **20 créations d'emplois à la clé**, pour cette entreprise du secteur de l'agroalimentaire, spécialisée dans la découpe, et le conditionnement de produits frais de la mer.
- **PME Normand-Info** : aide à **l'embauche de 5 personnes** hautement qualifiées dans le cadre du développement de l'activité de certification des laboratoires médicaux, pour cette entreprise installée à Arras depuis près de 40 ans, PME innovante du domaine de l'édition logicielle pour le secteur médical.

Des emprises cédées valorisées

- **La citadelle Vauban**, patrimoine mondial de l'Unesco depuis 2008, est désormais un centre attractif, accessible à tous et mêlant habitat, commerces, services, culture et

L'ACCOMPAGNEMENT ÉCONOMIQUE ET FONCIER

loisirs. Elle accueille aujourd'hui les bureaux de la CUA et 34 logements étudiants ;

- d'autres projets ont vu le jour sur le périmètre de la citadelle : création d'un foyer numérique, création d'une pépinière à vocation tertiaire, aménagement d'une miellerie pédagogique et d'un parcours accrobranche, installation d'une fromagerie. Sont également prévues la création d'un **data center** ainsi que la réalisation de 69 logements et d'un parking couvert ;
- depuis 2010, la place d'armes accueille les concerts du « Main Square Festival » d'Arras ;
- le « terrain du gouverneur » est devenu un parking relais et le bâtiment de l'ordinaire a été reconverti en salle du conseil communautaire et en centre de formation aux métiers de bouche.

COMMERCY (MEUSE)

Implantation de l'entreprise SAFRAN Aero Composite



Commercy : vue aérienne du site en travaux.

Crédits : SNECMA (Safran).

Un contrat de développement pour pallier la dissolution du 8^e RA

Le 8^e régiment d'artillerie de Commercy a été dissous à l'été 2013.

Signé le 18 juillet 2011, le Contrat de développement économique (CDE) du bassin de Commercy a été élaboré autour de quatre axes de développement :

- l'attractivité du territoire ;
- le secteur bois, énergie et éco-activités ;
- le secteur agroalimentaire ;
- l'offre touristique, culturelle et d'hébergement.

L'effort budgétaire de l'État consacré à ces actions de redynamisation est exceptionnel et s'élève à 14,5 M€ sur un total de 25 M€. **Commercy représente l'exemple de reconversion la plus spectaculaire et la plus réussie de tout le dispositif d'accompagnement économique mené par le ministère de la Défense.**

Une mobilisation payante : l'installation de SAFRAN

La mobilisation d'une aide globale « France » (Fonds pour les restructurations de la défense [FRED], Fonds national d'aménagement et de développement du territoire [FNADT], région Lorraine et conseil général de la Meuse) a permis l'installation du constructeur de moteurs SAFRAN. **Plus de 400 emplois hautement qualifiés sont attendus de cette nouvelle implantation qui va renforcer le pôle aéronautique lorrain** et faire venir des entreprises sous-traitantes, d'abord françaises mais aussi étrangères, grâce à la prospection menée par l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII).

COMPIÈGNE (OISE)

Création d'une zone d'activité commerciale sur la base de Margny-lès-Compiègne



et un pôle événementiel, baptisé « le Tigre » en hommage à l'hélicoptère de combat éponyme. L'agglomération de la région de Compiègne a également contribué, avec le concours financier de l'État, du conseil régional de Picardie et du conseil général de l'Oise, à l'installation d'une recyclerie dans un ancien hangar du quartier Général Étienne qui trouvera, à terme, sa place dans la zone commerciale.

L'ensemble de ce projet devrait voir la création de 800 emplois d'ici 5 ans.

Jusqu'en 2007, la base Général Étienne de Margny-lès-Compiègne accueillait le 6^e régiment d'hélicoptères de combat. L'Agglomération de la région de Compiègne (ARC) en a pris possession fin 2009 et a porté plusieurs projets qui ont bénéficié de crédits FRED de la défense contractualisés dans le Plan local de redynamisation (PLR) de Compiègne à hauteur de 3,5 M€.

Dans le cadre du réaménagement, le pôle événementiel « le Tigre » situé dans la zone d'activité commerciale de 7 hectares a été inauguré le 26 janvier 2014. Elle comprend des commerces, des services, des industries légères